

Parler d'alcoolisme reste encore tabou dans les entreprises suisses, même si les mentalités évoluent

# Ne pas prendre ce premier verre

« MAUDE BONVIN

**Marché du travail** » Il titube dans les escaliers. Cet employé venu effectuer une menue réparation semble avoir un problème avec la dive bouteille. Il n'est pas le seul. Près de 20% des Suisses présentent une consommation d'alcool excessive, selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Pour sensibiliser les entreprises à cette problématique, Addiction Suisse et ses partenaires organisent ce jeudi une journée nationale sur l'alcool dans le monde du travail.

«Ma véritable profession était de boire», témoigne Jean\*. A 18 ans déjà, il a conscience de son problème. Après la maturité, il se lance dans la restauration. «Je pensais que mon métier allait me sauver, alors que j'étais mon meilleur client», poursuit le Fribourgeois. Il tente, durant 20 ans, de sortir de son addiction. Au programme: sport, consommation contrôlée, médicaments, séances de psychothérapie... Rien ne fonctionne.

C'est finalement à la clinique de la Métairie à Nyon, disposant d'une unité spécialisée dans les dépendances, que Jean trouve son salut. Il se joint aussi aux rencontres des Alcooliques anonymes. Cela fait 32 ans qu'il a posé le verre. Son conseil? «Ne pas rester seul et n'avoir pas peur d'appeler un chat un chat. Il y a beaucoup de non-dits dans les familles.»

## Sphère privée

La question est tout aussi délicate dans le monde du travail, selon Vanessa Redzepi. La responsable des prestations à la Croix-Bleue romande précise qu'une vingtaine de PME font appel à elle chaque année. Les multinationales travaillent directement avec un médecin du travail. Les plus petites structures qui contactent l'association sont avant tout demandeuses de conseils. Leur première préoccupation? «Comment aborder la problématique de l'alcool avec un collaborateur?», répond la spécialiste. Selon elle, cette question, qui touche à la sphère privée, reste encore taboue dans le milieu profession-

## ADDICTIONS COÛTS ÉCONOMIQUES EN MILLIONS DE FRANCS



nel. Or l'employeur a une responsabilité en matière de santé au travail. «Il a donc raison de poser ce genre de question», estime Vanessa Redzepi.

La Croix-Bleue propose, dans un premier temps, aux patrons ou aux ressources humaines (RH) de mener un entretien de clarification, en cas de suspicion de consommation inappropriée. Il s'agit d'amener un ressenti et des faits comme «je te sens plus fatigué, tu arrives fréquemment en retard». Par la suite, si l'employé est d'accord d'entreprendre une démarche, la Croix-Bleue propose des entretiens individuels qui courent généralement sur 6 mois. Si elles sont financées par les entreprises, les rencontres sont confidentielles.

## Ne pas tomber

Les causes de l'alcoolisme sont multifactorielles. Jean, lui, buvait pour gérer ses émotions. «Au travail, tout l'enjeu était de consommer jusqu'à ne pas tomber. Le plus dur a été de ne pas prendre ce premier verre», se souvient-il.

**Entre 15 à 25% des accidents de travail sont dus à la consommation d'alcool ou d'autres substances psychoactives**

Les salariés consomment en moyenne davantage de boissons alcoolisées que les personnes sans emploi. Si la bouteille peut être un moyen de se débarrasser des soucis liés au travail, la frontière entre malaise professionnel et privé reste floue.

La consommation a lieu principalement en dehors du temps de travail. C'est le cas de Damien\*. L'actuel retraité n'a jamais pris un verre au bureau. C'est au bistrot qu'il buvait tous les soirs. L'employeur peut interdire la consommation d'alcool sur le lieu de travail, mais pas dans le privé. Certains employés, comme les conducteurs de train, doivent cependant s'abstenir dans les huit heures qui précèdent la prise de service pour des raisons de sécurité.

## Poursuites pénales

L'alcoolisme n'est pas sans conséquences sur la vie des sociétés, avec maladies, accidents et décès à la clé. Les addictions entraînent en Suisse des coûts économiques de l'ordre de

7,8 milliards de francs par an, dont 2,8 milliards pour l'alcool. Ces coûts économiques sont principalement liés aux dépenses de santé, aux pertes de productivité et aux poursuites pénales. Les assurances sociales prennent en charge près de 3,2 milliards des coûts économiques des addictions, les entreprises un peu plus de 3 milliards et l'Etat 1,6 milliard.

Entre 15 à 25% des accidents de travail sont dus à la consommation d'alcool ou d'autres substances psychoactives. En cas de crime ou de délit comme de conduite en état d'ébriété, l'assureur accident peut réduire la prise en charge des soins de santé. La responsabilité pénale et civile de l'employeur peut également être engagée. La perte de productivité chez les personnes ayant une consommation problématique d'alcool s'élève à environ 15%.

## Une deuxième chance

Les entreprises prennent conscience de ce problème. Près

d'un quart d'entre elles ont mis en place des programmes de prévention contre les dépendances. Dans la construction, Colas Suisse sensibilise ses employés à cette problématique, depuis plus de 20 ans, avec notamment la mise sur pied d'ateliers et de semaines thématiques. «Prévenir les addictions, c'est d'abord se soucier des collaborateurs», déclare Pierre Bornet, en charge de la santé, de la sûreté et de l'environnement.

Le groupe Colas offre une deuxième chance aux salariés qui souffrent d'un problème d'alcool. Un accompagnement thérapeutique externe à l'entreprise est ainsi proposé. En contrepartie, l'employé s'engage à ne plus consommer sur le lieu de travail. Selon Pierre Bornet, la démarche est couronnée de succès. Le groupe n'a en effet procédé à des licenciements qu'à deux ou trois reprises, en lien avec cette thématique, en l'espace de 20 ans. »

\* Noms connus de la rédaction

## ASSUREUR-VIE

### SWISS LIFE EN BONNE VOIE

L'assureur Swiss Life est en bonne voie pour atteindre ses objectifs en 2024. Le 1<sup>er</sup> partiel s'est clôturé sans surprise, l'assureur profitant d'une hausse des commissions mais parvenant tout juste à maintenir ses primes. ATS/AWP

## INDUSTRIE

### SUBVENTIONS LIMITÉES

La Suisse ne doit pas mener une politique industrielle verticale. Le Conseil fédéral ne veut pas se lancer dans une course aux subventions. Les conditions-cadres doivent toutefois être améliorées, précise l'exécutif. ATS

# Berne garde son cap pour financer la 13<sup>e</sup> rente

**AVS** » Le treizième versement pour les rentiers sera financé par les cotisations salariales, a confirmé le Conseil fédéral.

La 13<sup>e</sup> rente AVS sera versée une fois par an. Son financement sera assuré par une hausse des cotisations salariales et, éventuellement, une hausse de la TVA, a annoncé mercredi le Conseil fédéral. Malgré les critiques, il maintient son projet et le met en consultation jusqu'au 5 juillet.

L'initiative de l'Union syndicale suisse a été acceptée le 3 mars à plus de 58% des voix. Elle doit entrer en vigueur en 2026. Son coût est estimé à

4,7 milliards de francs en 2030.

Sans mesures supplémentaires, le fonds de l'AVS, qui est actuellement doté de 48 milliards de francs, sera dans le rouge dès 2037. Le résultat de répartition sera quant à lui en négatif dès 2026. Afin d'assurer les finances de l'AVS, le Conseil fédéral prévoit donc un financement supplémentaire dès 2026.

**Deux options** sont sur la table. D'un côté, une augmentation des cotisations salariales de 0,8 point de pourcentage; une variante qui rapporterait environ 3,8 milliards en 2023. De l'autre, une augmentation pa-

rallèle de ces cotisations (+0,5 point) et une hausse de la TVA de 0,4 point; cette variante rapporterait 2,4 milliards supplémentaires en cotisations salariales et 1,5 milliard en TVA (3,9 milliards au total).

En même temps, le Conseil fédéral a prévu de réduire la participation de la Confédération de 20,2 à 18,7% dès janvier 2026 et jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme. Cette réduction est dictée par la situation financière tendue de la Confédération. La contribution fédérale s'élèvera encore à 11 milliards en 2026, soit un montant quasi identique à ce que la Confédération verse au-

jourd'hui sans la 13<sup>e</sup> rente AVS, précise le gouvernement.

**Pour compenser** cette baisse, deux options sont envisagées. L'une est de puiser dans le fonds AVS qui diminuerait chaque année, l'autre est de dégager des recettes supplémentaires via les cotisations salariales et la TVA, ce qui engendrerait des recettes supplémentaires d'entre 900 millions et 1,2 milliard en 2030. Toutes les variantes permettent d'assurer les capacités du fonds AVS autour de 100% jusqu'au début des années 2030. Le niveau baisse de manière plus importante dès le milieu des années 2030.

Afin d'assurer la mise en œuvre de la 13<sup>e</sup> rente AVS, le calendrier est serré, rappelle le Conseil fédéral. Le parlement pourra empocher le dossier dès l'automne.

En parallèle, le Conseil fédéral planche déjà sur la nouvelle réforme de l'AVS pour les années après 2030. Les défis financiers sont importants. D'une part, le nombre de retraités augmente plus rapidement que le nombre d'actifs, d'autre part, l'espérance de vie est en hausse et les rentes sont versées plus longtemps. Des mesures telles qu'un relèvement de l'âge de la retraite seront également examinées. » ATS